

***Lomé, Togo, 22 mai (Infosplusgabon) - Pour importer des produits avicoles et carnés, les acteurs de la filière seront désormais soumis à une autorisation préalable du ministre en charge de l'Agriculture, de la Production animale et halieutique, en vue de protéger le marché local, indique une note du ministre de tutelle, parvenue ce vendredi à Lomé.***

Les importateurs et distributeurs des produits carnés sont contraints par le ministre Noël Koutéra Bataka de « prendre toutes les mesures urgentes, à travers des contrats clairs et précis, pour l'enlèvement immédiat des volailles en souffrance et pour la fourniture régulière de volailles locales » dans un délai de 15 jours à compter du 18 mai, date de signature de la note.

Le ministre dénonce le comportement des acteurs de la filière, surtout importateurs et distributeurs de « délaisser le marché local en termes d'approvisionnement en dépit des nombreux engagements pris » suite à des appuis au secteur pour faire booster les produits carnés locaux.

Les services des douanes sont instruits à ne laisser passer aucune importation de produits avicoles sans autorisation, indique la note.

Les acteurs approchés s'abstiennent de tout commentaire, arguant qu'ils sont en négociation pour sauvegarder les intérêts de leurs business.

De bonnes sources, les produits importés coûtent moins chers et permettent aux acteurs de la filière de faire de bonnes affaires avec une marge bénéficiaire importante au détriment des produits carnés locaux, « trop chers » et qui ne disposent que d'un marché exsangue.

La filière avicole au Togo, rappelle-t-on, avec quelques millions de têtes, ne parvient pas à s'imposer sur le marché local malgré les appuis du gouvernement à travers plusieurs projets.

FIN/ INFOSPLUSGABON/TYG/GABON2020

© Copyright Infosplusgabon